

# INVITATION

**l'Atelier  
citoyen 24**



Association du comité de défense de  
l'hôpital public et de la maternité de  
Sarlat

*ont le plaisir de vous inviter à participer à une première réunion  
ayant pour but de former un comité de pilotage en vue de la construction d'un  
centre de santé sur notre territoire*

***Le Samedi 7 janvier 2017***

***salle Pierre Denoix (à l'ancien hôpital, à côté du centre culturel)***

***à 14 h 30***

***avec la participation de :***

***-Eric May, médecin, président de l'Union syndicale des médecins des centres de santé***

***- Madame Valérie Latarche-Bertrand , responsable du projet du centre de santé de Bergerac.***

A la fin des années 80, le Sarladais faisait figure de territoire particulièrement bien doté en matière de santé. Il était aisé, relativement, de s'y soigner et d'y trouver un médecin. L'hôpital disposait encore de tous ses services. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Alors que l'association de défense de l'hôpital se bat depuis des années pour sa sauvegarde, le nombre de médecins partis à la retraite sans être remplacés est devenu inquiétant et il n'est pas rare de ne pas pouvoir trouver de médecin référent. Le Sarladais tend à devenir un « désert médical ».

Convaincus que la santé doit rester un service public accessible à tous, offrant un accès gratuit aux soins, l'Atelier citoyen 24, associé au comité de défense de l'hôpital, proposent de créer à Sarlat, comme cela vient de se faire à Bergerac, un centre de santé local.

Qu'est-ce qu'un centre de santé ? C'est un lieu, généralement dissocié de l'hôpital, où chacun peut trouver une équipe de médecins (trois au minimum), d'infirmières, de psychologues, de travailleurs sociaux, de kinés travaillant ensemble (interdisciplinarité) pour préserver le bon niveau de santé d'une population locale, et payés par la collectivité (Sécurité sociale et intercommunalité). Ils sont donc, de ce fait, salariés du centre de santé. L'accès y est gratuit (sans dépassement d'honoraires et les actes remboursés par la Sécurité sociale). Ce centre n'est pas destiné à pratiquer directement des soins (sinon des soins de première urgence) mais on peut consulter et y faire de la prévention sur tout sujet concernant cette population. Autorisé par l'ARS, financé par la communauté de communes, il peut être géré par une association d'usagers (comme par une mutuelle ou par une commune).

Il existe déjà en France des dizaines de centres de santé et le retour d'expérience est déjà considérable. Il est parfaitement possible voire nécessaire de faire aboutir un tel projet et de constituer, pour cela, localement, un groupe de pilotage en vue de mener à bien la construction à Sarlat d'un tel centre.

***Le président de l'Atelier citoyen 24***

***Jean SEVE***

***La présidente de l'association du comité  
de défense de l'hôpital***

***Nicole MARTY***